



Fiche technique *Ici ou là (presque partout)*

06 68 71 35 62
lebruitdufrigo@gmail.com

Conditions techniques :

Dans tous les cas, **la scène ne peut être surélevée** par rapport au public de plus de 30 cm, et ne peut être séparée de la salle par une fosse (dans ce dernier cas, il est envisageable d'installer le public sur scène avec l'espace de jeu).

La visibilité du sol par tous les spectateurs est nécessaire, c'est pourquoi la jauge du spectacle est fixée comme suit :

- lorsque la salle est pourvue de gradins, la jauge est de **110 spectateurs, accompagnateurs compris.**
- Lorsque la salle n'est pas équipée de gradins, il est nécessaire d'installer les spectateurs sur trois niveaux : moquette (ou coussins), petits bancs d'école, bancs ou chaises pour adultes. La jauge est alors fixée à **70 spectateurs, accompagnateurs compris.**
- Les séances avec enfants de 3 ans et plus peuvent bénéficier de la jauge à 110 personnes, mais les séances à destination des seules crèches seront limitées à 70 spectateurs, adultes compris.

Ces jauges ne sauraient être dépassées sans le consentement écrit de la compagnie. En cas de dépassement non autorisé de la jauge, la compagnie se réserve le droit de refuser l'accès à la salle aux spectateurs en surnombre.

La compagnie fournit tout le matériel permettant de jouer le spectacle. L'espace de jeu doit mesurer **9 m d'ouverture de mur à mur** (avec paravents/coulisses fournis par la compagnie) **x 6,5m** (profondeur) ou **au minimum 6 m de mur à mur** (sans paravents/coulisses) **x 6,5 m** (profondeur). **Hauteur sous plafond idéale : 3,20m** (avec possibilité de diminuer à 2,70 m). Des branchements électriques (prises murales ou rallonges) doivent être disponibles à proximité de l'espace de jeu et supporter au moins 3kW de puissance.

Un service de montage de 4 heures au minimum doit être prévu à chaque fois que le spectacle doit être installé dans son intégralité, et un temps de trois quarts d'heure entre deux représentations qui s'enchaînent.

Les sanitaires ne sauraient en aucun cas faire office de loge pour les interprètes. Lesdits sanitaires devront être propres, en état de marche et disposer de savon et d'essuie-mains.

Si la représentation a lieu le matin, la compagnie s'installera dans la salle la veille.

Le cas échéant, prévoir l'hébergement et les repas pour deux personnes.

Les droits SACD sont à la charge de l'organisateur.

Coût du spectacle : nous contacter.

Un devis sera établi selon le nombre de représentations et de jours concernés.

Un tarif dégressif est applicable pour les séries de représentations. Le spectacle peut jouer deux fois par jour. Il nous est exceptionnellement possible de jouer trois fois par jour, sans que cela se reproduise deux jours consécutifs.